même nous sommes persuadés qu'il y a eu réciprocité.

Interview de Rouanet

Nous aurions voulu, pour nos lecteurs, avoir en quelque sorte la primeur du discours que notre ami Rouanet se propose de prononcer aujourd'hui.

Nous l'avons été voir ce matin, à la première heure, et voici, résumées, les observations qu'il a bien voulu nous communiquer.

Vous comprendrez, nous dit-il, qu'il ne m'est pas possible de nous développer mon discours ; je n'ai, d'ailleurs, encore rien préparé, et je viens seulement de réunir les principaux éléments de mon interpellation. Je puis, néanmoins, vous indiquer quelles en seront les grandes lignes.

Vous avez connaissance de ma lettre et vous savez que j'interpelle sur la *lenteur de la justice*. Je n'attaque donc pas particulièrement l'un ou l'autre des compromis parce que d'abord je ne me bornerai pas aux seuls scandales des chemins de fer du Sud. Il faudra que Trarieux nous dise son sentiment touchant les deux poids et les deux mesures de la justice, selon qu'il s'agit d'un pauvrediable ou d'un monsieur capitaliste.

J'établirai à ce propos, un parallèle entre la façon singulièrement rapide dont sont baclées les instructions d'affaires genre Proust et de Ville et les atermoiements sans nom dans celles des gros financiers à la dévotion desquels sont nos gouvernants. Je pourrais parbleu ! bien citer des noms, j'ai les documents les plus indiscutables pour porter des accusations très graves à la tribune.

Mais j'estime que je n'ai pas à jouer le rôle d'accusateur, je me bornerai à réclamer l'application de la justice, qu'on nous refuse, et je laisserai au procureur de la République le soin de terminer la besogne.

Maintenant, mes amis et moi avons lieu de croire que le gouvernement s'efforcera de fuir la discussion, sous le prétexte que l'on instruit l'affaire.

Vous savez ce que nous pensons à cet égard.

Nous aurions voulu tenir de la bouche même de Rouanet, les principaux chéquards, mais :

« Je ne puis vraiment vous les faire connaître, nous dit-il, je ne les ferai pas plus connaître à la tribune, le juge d'instruction les fera connaître, lui, bientôt, je l'espère ».

Mais, il ne faut pas se le dissimuler, la séance peut réserver des surprises, plutôt désagréables, à certains de nos... honorables.

Du reste, c'est pour ainsi dire escompté par le public qui afflue aujourd'hui. Les demandes de cartes ont été nombreuses, comme aux jours de grandes séances, et ils sont nombreux, ceux qui se voient refuser l'entrée.

A l'heure où je vous écris, le garde des sceaux a accepté la discussion immédiate de l'interpellation à nos amis Rouanet et Jaurès, parce que, dit-il, il tient à faire cesser une campagne, dont il importe d'arrêter les effets. J'te crois !

LA SEANCE

Paris, 1er juin. — La séance s'ouvre à deux heures sous la présidence de M. Brisson.

La mort de M. Pierre Legrand

La présidence annonce, en ces termes, la mort de M. Pierre Legrand :

Messieurs,

Nous venons de perdre un de nos meilleurs et de nos plus laborieux collègues; M. Pierre Legrand, député de la 2e circonscription de Lille, est mort hier à Paris.

Il était tout à fait un ami pour moi, et j'ai pleuré sa mort me trouble, de mal dire tout ce qu'il valait.

Pierre Legrand appartenait à une vieille famille parlementaire et libérale. Inscrit de bonne heure au barreau de Lille, bientôt il y prenait une des premières places, et ses confrères l'élevaient au rang de bâtonnier.

Au 4 septembre 1870, il devenait préfet du Nord et collaborait puissamment à l'organisation de l'armée de Faidherbe.

Dès 1876, les électeurs de sa ville natale l'envoyaient siéger à la Chambre des députés et depuis, nous l'avons vu dans les commissions et à la tribune se consacrer principalement à l'étude des questions économiques et sociales, travail des femmes et des enfants dans les manufactures, organisation des commissions administratives des hospices, écoles industrielles, syndicats professionnels, responsabilité des accidents survenus aux ouvriers, rapports des agents des chemins de fer avec les Compagnies, voies navigables et ports maritimes, réforme de l'organisation judiciaire.

Il a laissé sa trace dans la préparation ou la discussion de toutes les lois faites par les Chambres sur ces graves sujets.

Sa compétence et l'autorité dont il jouissait parmi ses collègues l'avaient fait appeler trois fois au ministère du commerce, en 1882, en 1885, en 1889.

Mais où sa puissance de travail s'est peut-être le plus signalée, c'est dans la commission des douanes et dans la préparation des tarifs.

Profondément dévoué aux intérêts de son pays d'origine, il s'était spécialement attaché à la question des fils et des tissus de lin de chanvre et de coton, à l'étude ces mesures destinées à protéger les belles industries qui font la vie de cette grande région du Nord représentée si dignement par lui.

On peut dire qu'il s'est usé dans la dernière législature. Ses amis lui conseillaient des lors de prendre du repos, mais ses fonctions de rapporteur et un haut sentiment du devoir le ramenaient toujours sur la brèche. (Très bien).

Les tâches spéciales qu'il se donnait et qu'il accomplissait si vaillamment ne le détournèrent d'ailleurs jamais de ses attachements politiques. Il était le républicain fidèle et sûr, comme il était l'ami dévoué et toujours prêt à se donner. (Très bien).

La mort même ne me fera pas oublier la flamme loyale de ce regard qui vient de s'éteindre, l'étreinte chaleureuse de cette main que je ne serrerai plus.

Le cœur qui a cessé de battre est un des plus généreux que j'aie connus. Aussi sa mort va-t-elle causer une désolation profonde dans son pays où il était adoré.

A ces qualités d'une âme d'élite, il unissait une courtoisie parfaite, une obligeance sans bornes, une cordialité qui, parmi nous, lui avaient fait nombre d'amis. (Très bien).

Puissent les regrets que vous accorderez, messieurs, adoucir un peu la douleur de sa veuve, des siens et de tous ceux qui l'ayant connu, l'ont nécessairement aimé. (Applaudissements unanimes).

Validation d'élection

M. Groussier dépose le rapport sur l'élection de M. d'Estournelles à la Flèche (Sarthe), qui est validée.

M. Marfou dépose le rapport sur l'élection de M. Gellé à Abbeville (Somme), qui est validée.

LE TRAITÉ SINO-JAPONAIS
INTERPELLATION
MILLERAND - ROUANET

M. le président. — Je rappelle à la Chambre qu'elle a décidé de fixer aujourd'hui le jour ou seront discutées les interpellations de MM. Rouanet et Millerand sur l'accord intervenu entre la Russie, l'Allemagne et la France au sujet du traité sino-japonais.

D'autre part, M. Le Senne m'a prévenu qu'il interpellerait le gouvernement sur l'envoi d'une escadre française à Kiel.

M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères. — La Chambre n'ignore pas que, hier au Sénat...

M. d'Hugues. — Vous n'avez rien répondu au Sénat.

M. le ministre. — Le gouvernement n'a rien à ajouter à ses déclarations d'hier.

M. d'Hugues. — Vous n'avez rien dit.

M. le ministre. — Mais si la Chambre désire un débat sur la politique extérieure, le gouvernement est à ses ordres.

Millerand. — Je propose le 8 ou le 10 juin.

Au centre. — Un mois ! un mois !

Millerand. — Le gouvernement accepte en principe l'interpellation J'entends demander le renvoi à un mois par une voix anonyme.

M. Turrel. — Je le demande, moi !

Millerand. — C'est vous, monsieur Turrel.

M. Roger. — Il n'est pas le seul.

Millerand. — Je ne puis pas dresser une liste. (Rires). Le gouvernement accepte l'interpellation.

Le Ministre. — Je n'ai pas fixé la date.

Millerand. — La Chambre n'a qu'à la fixer.

M. Le Senne. — M. le ministre des affaires étrangères m'avait promis que mon interpellation serait discutée avant le 20 juin. Dans ces conditions, la Chambre ne saurait ajourner la discussion à un mois (Très bien à gauche).

Au milieu d'une vive agitation, la fixation à un mois est mise aux voix. Les conversations sont vives et animées. Un grand nombre de députés sont dans l'hémicycle, conversant avec les ministres.

Voici les résultats du scrutin :

Votants 511, Majorité absolue 257, Pour 230, Contre 281.

Le renvoi à un mois est repoussé. (Applaudissements à l'extrême gauche et à droite).

Le Président. — La date du 10 juin n'étant pas contestée, les deux interpellations sur la politique extérieure sont fixées au 10 juin.

LES SCANDALES
des Chemins de fer du Sud
INTERPELLATION ROUANET

M. le Président. — J'ai reçu de MM. Rouanet et Jourde une demande d'interpellation sur les lenteurs apportées par le gouvernement dans la répression des faits délictueux ou criminels relevés dans l'administration des chemins de fer du sud de la France. Quel jour le gouvernement accepte-t-il pour la discussion ?

M. de Baudry d'Asson. — Très bien !

M. le ministre de la justice. — Malgré le désir manifesté par la Chambre...

Carnaud — Plus fort !

M. le ministre de la justice, élevant la voix..., de ne pas interrompre la discussion de la loi des boissons, le gouvernement est à sa disposition si elle veut entendre immédiatement ses explications (Très bien).

Rouanet — Discutons les pots de vins.

M. le ministre. — Je ne veux pas qu'on dise que je veux laisser continuer la campagne d'attaques qui se produit, je veux, au contraire, la faire cesser et je répète que je suis à la disposition de la Chambre (Ah ! ah !).

M. le président. — La discussion immédiate est ordonnée.

Discours de Rouanet

Samedi dernier, je répondais aux antisémites que les pratiques de corruption devaient être attribuées à une cause plus générale, au capitalisme même, et j'ai signalé les lenteurs apportées à l'instruction de l'affaire des chemins de fer du Sud. Les défaillances individuelles de quelques-uns importent peu; un parti politique ne saurait être rendu responsable que s'il les couvre et s'il les protège. (Très bien).

Nous ne poursuivons aucune campagne de scandale, nous n'avons aucune haine personnelle ni de parti. Si les scandales naissent, si l'affaire des chemins de fer du Sud a donné lieu à des combinaisons relevant du domaine juniciaire, ce n'est pas notre faute et lorsque nous venons en demander compte, personne ne peut nous adresser de reproche. C'est pour dégager une solidarité, qu'on pourrait nous imposer peut-être, que nous avons déposé cette interpellation (Très bien ! sur les bancs socialistes).

M. Jaurès a dit que l'affaire des chemins de fer du Sud avait une période d'activité à l'instruction, puis une période d'accalmie que j'appellerai la période d'étouffement.

Baudin. — C'est très vrai !

Rouanet. — M. Trarieux a dit l'autre jour qu'il ne venait que de recevoir le rapport de M. Flory cependant, d'autres avaient pu le compulser depuis deux mois.

On a eu, il y a deux mois, au parquet ce rapport qui signalait l'existence dans la gestion des chemins de fer du Sud des mêmes faits qui avaient été relevés dans la gestion de Panama et montrait que l'on se trouvait en présence des mêmes malversations. (Très bien. Mouvements divers)

Il y a eu un vol commis dans la construction de la ligne du littoral. Je nommerai son auteur parce qu'il est mort : c'est M. de Reinach

Voix au centre. — Citez les autres !

C'est au ministre de la justice seul à donner les noms. (Bruit au centre).

J'ai su, pour ma part, pour combien MM. Eiffel et Mallet et d'autres encore avaient soumissionné à cette affaire frauduleuse.

Le rapport de M. Flory contient une annexe de deux feuillets : l'argent que s'est attribué indûment le baron de Reinach, et l'argent qui a servi à payer les complicités au sein de l'administration et à acheter des influences dans les assemblées départementales et dans les assemblées délibérantes. Je connais ces faits. (Mouvement d'émotion prolongée).

Rouanet. — Alors que vous ne connaissez ce rapport que depuis huit jours, j'ai pu me le procurer depuis longtemps.

M. le Ministre de la Justice — Je pourrais vous faire appeler comme témoin pour vous faire dire quel est l'ami... (Applaudissements ironiques l'extrême-gauche. Mouvement de stupeur au centre).

Toute la Chambre est tournée vers M. Trarieux.

Le ministre de la justice se lève et balbutie quelques paroles.

Rouanet. — M. le garde des sceaux, vous venez d'affirmer d'une façon éclatante l'authenticité des documents que je possède. (Applaudissements répétés à l'extrême gauche).

Je suis prêt à comparaître comme témoin et à répondre à toutes les sommations. Quels services a rendu ce sénateur qui a touché 67.500 francs ? (Applaudissements ironiques à l'extrême-gauche).

A-t-il été appelé comme témoin ou comme accusé ? S'il a été appelé comme témoin, j'espère que le ministre lui fera l'honneur de l'appeler comme accusé. (Applaudissements à gauche).

M. Coutant. — A bas les voleurs !

M. Rouanet. — Le gouvernement a vraiment trop longtemps tardé à prendre une résolution. Le ministre ne reculait pas devant les responsabilités, mais les ministres passent et la République reste, assumant les responsabilités. Depuis deux mois, le garde des sceaux a la preuve que des irrégularités ont été commises aux chemins de fer du Sud et il n'a pas encore ordonné de poursuites. On se propose de renouveler ce qui s'est passé à l'occasion de Panama.

Le ministre écarte le crime de faux et d'abus qui se prescrit par une période de dix ans et encourage ainsi les concussionnaires à recommencer. Ceux-ci pourront jouir tranquillement des sommes volées ; c'est un régime intolérable et nous demandons au gouvernement de respecter les traditions d'honnêteté et de probité de la République, les traditions de la Révolution.

M. de Mackau : Et les massacres ?

M. de Baudry d'Asson : Et les noyades de Nantes ?

M. Rouanet : S'il y a des tâches de sang, il n'y a pas de tâches de boue. Un de vos ancêtres a dit que la Révolution fut un sujet d'horreur admirable, il n'a pas dit qu'elle fut un sujet de mépris. Le gouvernement républicain fera la lumière sur les malversations signalées dans l'affaire des chemins de fer du Sud.

Réponse de M. Trarieux

M. Trarieux répond en ces termes au superbe discours de notre ami Rouanet :

Les traditions de probité sont celles des hommes publics qui eurent le sentiment de leur devoir. Ce n'est pas en nous lançant au visage de la boue que nous faisons les affaires de la République. Je me tiendrai dans la mesure, dans la réserve que m'impose la tâche que j'accomplis. Lorsque j'arrivai au ministère, je trouvai une série d'affaires de nature à inquiéter une entre autres dont les inculpés furent poursuivis.

Vous les connaissez tous. A côté de ces noms, on prononçait ceux d'hommes politiques. Devais-je les poursuivre ? Non, on m'eût accusé de légèreté. ? Je devais ouvrir une instruction, c'est ce que je fis. Il y eut deux rapports, l'un d'eux fut déposé il y a plusieurs semaines. Ce rapport reste sans suite et aucune poursuite de mon fait n'aura lieu à la suite de ce rapport. Je crois que le malentendu est maintenant suffisament expliqué.

Il nous reste à compulser le deuxième rapport, nous pouvons dire qu'aucune autre personne que celle désignée par M. Rouanet n'est avisée dans le rapport

Il reste à éclaircir l'affaire des émissions d'actions et d'obligations et à rechercher la part qu'ont pu toucher des personnalités politiques qui figurent dans les syndicats.

Nous avons donné à M. Flory, mission de faire la lumière.

Aux yeux de l'expert Flory, les syndicats furent organisés régulièrement. Quant à leurs opérations, vous avez tous une trop grande expérience des affaires pour que j'entre dans des détails. Dans l'état actuel de la législation, les opérations furent licites et aucune poursuite n'est possible.

Des syndicats de garantie se formèrent et firent appel à des négociants, à des membres de conseils d'administration, à des amis. La participation des administrateurs d'établissements intéressés est peut-être irrégulière, mais des armes légales manquent contre ces personnes. Quant à la participation des membres du Parlement, nous avons constaté qu'un certain nombre d'entre eux appartenaient à des syndicats

M. Viger. — Ils faisaient leur devoir.

M. Trarieux. — M. Viger se place au simple point de vue moral.

La loi, dont je suis le gardien ne me permet pas de poursuivre ces parlementaires.

M. Goblet — Laissez agir le procureur.

M. Trarieux. — Les fait, insuffisamment établis, ne permettaient pas de poursuivre.

M. Richard — La loi permet-elle de punir ces faits.

M. Trarieux. — Non, ni la loi de 1889, ni le code pénal ne sont applicables. La participation des parlementaires n'est nullement visée.

M. Rouanet. — Le sénateur Magnier a-t-il touché sa part de 880.000 fr. volés à la Société des chemins de fer du Sud

M. Trarieux. — Je ne puis méconnaître l'exactitude de ces faits, mais l'instruction n'est pas terminée, il faut attendre. La prescription est encore de longue durée. Tant que je serai ministre de la justice, aucune poursuite ne sera ordonnée centre les personnes présumées coupables par M. Binder.

Je ne veux citer aucun nom, parce que si j'étais un de ceux dont on prononce tout bas les noms je déchirerais le voile.

M. Dupuytren. — Vous les connaissez bien

Discours de M. Rouvier

M. Rouvier. — Le ministre a bien fait de ne pas céder aux sollicitations, il a bien fait de ne pas divulguer les noms d'hommes qu'on lui demandait, c'est à ceux-là qu'il appartient de se défendre des calomnies. Le ministre a déclaré que toutes les opérations ont été licites.

Une voix. — Et Panama ?

M. Rouvier. — La justice a prononcé, je ne me préoccupe pas de vos appréciations. Les travaux des chemins de fer du Sud furent soumis à l'adjudication : je faisais partie d'un syndicat, l'affaire n'a pas réussi, ce n'est pas ma faute.

Lorsque mes électeurs m'envoyèrent à la Chambre j'étais dans les affaires.

M. Cluseret — Vous n'aviez pas le sou.

M. Rouvier. — Ma conscience ne me reproche rien Je suis né dans les affaires Si j'avais mis aux affaires l'activité que j'ai mise au service de la politique. Mais je n'ai pas à vous répondre de mes actes, vous n'avez pas rétabli le tribunal révolutionnaire.

M. Chauvin. — Ça viendra.

M. Rouvier. — Si l'avocat-député veut continuer à plaider, pourquoi le député homme d'affaires ne pourrait-il pas élargir ses conditions d'existence ? Il ne vient à l'idée de personne d'exclure de la Chambre toutes les professions, sinon à quoi aboutirions-nous?

Discours de Jaurès

Notre ami Jaurès regrette que d'autres n'aient pas suivi l'exemple de Rouvier, mais dit-il, notre interpellation s'adresse au gouvernement et non à M. Rouvier.

L'affaire des chemins de fer du Sud est une affaire véreuse comme beaucoup d'autres Il y a gaspillage, concussion et corruption.

Des hommes politiques n'ont pas craint d'y réaliser des bénéfices. Ce sont des affaires, soit, mais des affaires malpropres (appl. à gauche) mais en réalité si le gouvernement se dit désarmé pourquoi ne demande-t-il pas des armes nouvelles ? (très bien à gauche).

Il ne fait doute cependant pour personne que la loi permet de poursuivre les hommes politiques qui sont entrés dans les syndicats, que s'il n'y a pas de poursuites c'est que le gouvernement ne sait pas en faire, (Applaudissements à gauche).

Discours de M. Jules Roche

A son tour M. Jules Roche monte à la tribune, pour faire une manifestation dans le genre de celle de Rouvier et il ajoute que ce n'est pas par souci d'honnêteté mais par haine politique qu'il est ainsi en butte à des attaques continuelles.

Les ordres du jour

M. Brisson donne lecture de l'ordre du jour de Jaurès, ainsi conçu :

La Chambre regrettant que le Gouvernement n'ai pas poursuivi tous les prévaricateurs et l'invitant à faire son devoir sans retard passe à l'ordre du jour :

Le garde des sceaux dit que le Gouvernement accepte que la question soit posée sur cet ordre du jour qu'il repousse.

M. Goblet dépose un nouvel ordre du jour, regrettant l'intervention du gouvernement dans l'œuvre de la justice.

Il demande s'il y a eu dans l'affaire du sud une ordonnance de non lieu.

Le garde des sceaux répond vainement qu'elle sera rendue aujourd'hui. (Bruit prolongé).

M. Goblet dit que dans ces conditions il n'appartenait pas au ministère de faire connaître son opinion personnelle. La justice doit conserver son indépendance. (Applaudissement à gauche).

M. Trarieux répond qu'il n'a jamais prétendu être le maître des poursuites. Si la Chambre n'approuve pas ses déclarations elle le dira.

M. de Ramel, dans un intermède peu écouté, démontre que la loi de 1889, permet d'atteindre tous les coupables.

M. Ribot, président du conseil, déclare que c'est un jugement politique que la Chambre veut rendre et qu'il ne veut pas d'équivoque. Il prétend que le gouvernement a agi selon son droit.

LES VOTES

L'ordre du jour Jaurès est repoussé par 287 voix contre 122.

M. Goblet demande la priorité pour son ordre du jour.

La priorité est accordée et après pointage l'ordre du jour est repoussé par 253 voix contre 229 sur 483 votants.

C'est donc une majorité de 24 voix qu'obtient le ministère.

Ensuite M. Sauzet fait voter sur son ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre résolue à respecter l'action de la justice contre les scandales financiers de tous ordres et confiant dans la vigilance du gouvernement pour assurer le respect des lois, passe à l'ordre du jour. »

On demande la division.

La 1re partie est adoptée par 460 voix contre 18.

Le 2e, où il est question de confiance, par 286 voix contre 181.

L'ensemble est adopté à mains levées.

Ensuite une motion de M. Marcel Habert regrettant la participation des membres du Parlement dans les affaires financières est votée par 421 voix contre 15.

La séance est levée à 7 heures 30. — Séance samedi.

LES OBSÈQUES D'ALBERT

Paris, 1er juin. — M. Chautemps, ministre des colonies, est parti ce matin de la gare du Nord par l'express de 8 heures avec M. Davet, son secrétaire particulier, et les secrétaires particuliers de MM. Ribot et Brisson, représentant le président du conseil et le président de la Chambre.

MM. Floquet, sénateur de la Seine, Boudeville et Gaillard, députés de l'Oise, l'accompagnent.

Le préfet de l'Oise a rejoint le ministre à Creil.

A Mello où il est arrivé à 9 h. 15, le ministre des colonies a été reçu par le maire et le conseil municipal

Les obsèques ont eu lieu à 9 h. 3/4. L'assistance très recueillie, était très nombreuse. Le cercueil disparaissait sous les couronnes, parmi lesquelles on remarquait surtout celle offerte par le conseil des ministres

Au cimetière, M. Chautemps a prononcé un discours dont voici le passage essentiel :

L'hommage que le gouvernement de la République adresse aujourd'hui à l'ouvrier Albert, ancien membre du gouvernement provisoire de 1848, n'est pas seulement une démonstration de respect et de gratitude envers l'un des plus fidèles et des plus désintéressés des serviteurs de la démocratie, il s'adresse à toute une génération, à tous ces hommes de 1848 qui eurent, jusqu'à l'illusion, la foi profonde dans un avenir de liberté et de fraternité

Voici ces extraits du discours de M. Floquet :

« Nous garderons le souvenir de cette figure si grande dans son honnête simplicité, de ce caractère qui fut si droit, si brave et si tendre, de ce véritable homme du peuple qui donne l'impression du vrai citoyen; soldat de son parti, il combattit sans peur, chef, il gouverna sans défaillance : vaincu, il souffrit sans fléchir, pauvre, il ne mendia aucune compensation et vécut de son travail.

» Il était digne de la République et c'est en la saluant devant sa tombe que nous irons encore une fois jusqu'à son cœur endormi.

» Vive la République ! »

Ajoutons qu'avant son départ, M. Chautemps a informé le maire de Mello que le ministre des finances, président du conseil avait alloué un bureau de tabac à la veuve d'Albert.

A MADAGASCAR
Un appel à la révolte

Port-Louis, 1er juin.

On a apposé nuitamment à Tananarive des placards engageant le peuple à ne pas consentir à faire la guerre, mais à se revolter contre le gouvernement.

Ces placards proclament la nécessité d'accepter les propositions de la France

Un soldat tué aux manœuvres

Valence, 1er juin. — Louis-Joseph-Pouget, âgé de dix-huit ans, cavalier au 1er hussards, originaire de Salon Bouches-du-Rhône, a été tué ce matin pendant les manœuvres, près de Valence, d'un coup de feu parti accidentellement à bout portant.

L'auteur involontaire de cette mort le brigadier Piton, voulait se tuer à son tour et on dut lui arracher son arme.

ÉTRANGER
EN BELGIQUE
CRIME MYSTÉRIEUX
à Bruxelles

Vendredi soir, vers 10 heures, un passant découvrit sur les marches de la maison numéro 88 rue des Croisades, à côté du commissariat de police, un volumineux paquet qu'il alla porter au commissariat de Saint-Josse-ten-Noode.

M. Lehman ouvrit le paquet qui renfermait le corps d'un enfant du sexe masculin, âgé d'environ trois mois Le petit cadavre portait au cou des traces de strangulation.

M. Lehman avertit aussitôt le parquet Les magistrats accompagnés de M. le médecin-légiste Lebrun ont fait une descente, samedi matin, à l'hôpital de Saint-Josse, où le petit cadavre a été déposé. Plusieurs habitants de la rue des Croisades ont été interrogés, samedi, mais personne n'a pu donner le moindre renseignement.

On pense que le petit cadavre a été déposé par une personne qui serait arrivée à Bruxelles par le train de Tirlemont arrivant à 9 h. 55.

Hier matin, la police de Tirlemont et celle de Louvain ont été averties par le Parquet même. Le personnel de la gare du Nord a été interrogé.

Le petit mort été vêtu d'une blouse en flanelle toute neuve beaucoup trop grande pour lui.

La mort par strangulation a été constatée par le médecin légiste.

EN ALLEMAGNE
INCENDIE
d'un réservoir de pétrole

Hambourg, 1er juin. — La foudre est tombée hier soir, à six heures, sur un réservoir de pétrole appartenant à une compagnie anglaise et y a mis le feu.

A minuit, l'incendie poursuivait son œuvre de destruction. On craint qu'il ne continue toute la journée. Quatre réservoirs pleins de pétrole ont été complètement détruits, ainsi que 3,000 fût pleins et 70,000 fûts vides.

Le feu s'étend sur une superficie de 300 mètres environ.

Les pompiers de plusieurs localités voisines sont arrivés, mais ils ne peuvent que protéger les édifices qui se trouvent près du foyer de l'incendie. Le bataillon entier des pionniers est sur les lieux et prête son concours. La raffinerie et l'entrepôt de pétrole de la Compagnie américaine Gaiser est hors de danger, le vent poussant les flammes du côté de l'Elbe.

COURRIER DE BELGIQUE

1er juin.

Patriotisme bourgeois

Un des plus grands reproches dont nous accablent nos adversaires, c'est de ne pas bruler d'un amour suffisant pour notre pays et de ne pas détester assez la patrie des autres.

A les entendre, eux seuls détiennent le monopole du patriotisme, voici un fait qui prouve qu'il faut en rabattre et de beaucoup :

Des capitalistes d'Anvers, de Bruxelles et de Charleroi ont décidé de fonder en Russie une immense fabrique de verres à vitre et de glaces.

Jadis certains ouvriers ayant connaître en Amérique nos procédés de fabrication, la presse réactionnaire leur reprocha amèrement de nuir à l'industrie de leur pays.

D'où il ressort une fois de plus que le patriotisme qu'on exige de nous, n'est pas mis en pratique par les classes dirigeantes.

La hausse du pain

Un peu partout déjà les intentions gouvernementales provoquent une augmentation du prix du pain.

Il y a dans tout le pays une forte hausse sur les céréales et sur les farines. Le pain subit une hausse de trois centimes au kilo et il est probable qu'il augmentera encore la semaine prochaine.

Les froments sont montés de 10 et 11 fr. à 15 et 16 fr., la farine a augmenté de 5 fr. Elle coûte actuellement 25 fr. les 100 kilos, prix qu'elle n'avait plus atteint depuis plusieurs années

Si les projets discutés en ce moment au Parlement doivent l'emporter il s'ensuivra fatalement une nouvelle hausse dans ces produits, ce qui aura comme équivalent une diminution des salaires. Tout cela pour enrichir davantage quelques gros meuniers !

Les élections communales

La Fédération bruxelloise du Parti ouvrier a décidé d'entamer dès maintenant une propagande incessante en vue des élections communales qui ont lieu dans quelques mois.

Bien que la loi dite des quatre infamies nous enlève presque toutes nos chances à Bruxelles-Ville, où les fainéants du quartier Léopold vont écraser nos voix sous leurs quadruples votes, nous lutterons pour faire de la propagande socialiste.

Il a été décidé également de créer un journal spécialement consacré aux affaires communales qui paraîtra pendant la période électorale.

Les alliances ne pourront être contractées qu'avec des groupes ayant un minimum de revendications acceptables et s'engageant à ne pas combattre le collectivisme

Espérons qu'on n'en fera qu'en cas de nécessité absolue

Georges GOTEMANS.

Dépêches de la Nuit
PERQUISITIONS
au "Figaro" & à la "Libre Parole"

Paris, 1er juin. — M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires, a fait une perquisition dans les bureaux de la *Libre Parole* et le *Figaro*, qui ont publié ce matin, des documents relatifs aux Chemins de fer du Sud. Cette perquisition n'a donné aucun résultat !

L'affaire des railways sera close, on s'attend à des arrestations des inculpés précédemment mis en liberté sous caution.

Une ordonnance de non-lieu, dit l'Agence Havas, sera probablement rendu contre les personnes qui ont constitué le premier syndicat.

Une mine incendiée

Londre, 1er juin. — Une mine d'Ecosse vient d'être incendiée.

Il y a 9 victimes,

Explosion d'une Fabrique de poudre

Vienne, 1er juin. — La fabrique de poudre de M. Dorf a sauté. Il y a 6 morts.

La fabrique est totalement détruite,

Chronique Régionale

DEUX ACCIDENTS MORTELS
aux Mines d'Anzin

Un accident dont les suites ont été mortelles s'est produit hier, vers une heure de l'après-midi, à la fosse d'Audiffret-Pasquier, située sur le territoire d'Escaudain.

Louis Turpin, âgé de 23 ans, a été entraîné par une berline sur un plan incliné à 55°. Ce n'est qu'après avoir parcouru 75 m. dans cette situation que la berline s'arrêta et qu'on put se porter au secours du malheureux ouvrier.

Turpin donnait encore signe de vie, mais il expirait quelques instants après, succombant à une fracture du crâne, au niveau du temporal hauche.

Turpin était célibataire. Son cadavre fut transporté à Wandegnies-Hamage, où il habitait avec sa mère.

— Hier, vers onze heures et demie du matin, Bousin, ouvrier mineur, travaillant à la fosse du « Mont d'Ermite » a été enseveli par une pierre en forme de « blache » qui est tombée sur lui.

Relevé par ses camarades, le malheureux fut transporté chez lui, tandis qu'on était allé prévenir le docteur Carez.

Ce dernier arriva bientôt, mais tous ses soins furents inutiles ; l'infortuné mineur ne tardait pas à succomber. Vendredi matin, il rendait le dernier soupir. M. Carez a constaté qu'il avait une fracture au crâne ainsi que de graves contusions sur le corps.

Bousin, qui était âgé de 30 ans, laisse une pauvre veuve avec un enfant.

La gendarmerie d'Anzin a ouvert une enquête.

Un père qui viole sa Fille
A RAISMES

Le nommé Henri Moyaux, âgé de 45 ans, marchand de chiffons, demeurant à Raismes, a été mis en état d'arrestation, sous l'inculpation d'attentat aux mœurs sur sa fille Adèle, âgée de 15 ans.

Pour mettre son projet à exécution, ce père dénaturé avait éloigné un autre de ses enfants en lui donnant quelques sous pour acheter des gâteaux.

L'examen auquel s'est livré le docteur chargé d'examiner la fillette, ne laisse aucun doute sur l'attentat dont elle a été l'objet.

Son triste père a été écroué en attendant sa comparution en cour d'assises.

UN SATYRE EN SOUTANE
A ROUBAIX
Les exploits du Frère Célestin
Fuite du Coupable

Une instruction relative à une grave affaire de mœurs qui met en émoi tout un quartier de la ville de Roubaix, est ouverte actuellement par M. Squiee, commissaire de police du 3e arrondissement.

Voici les faits : Il y a deux ans environ, venait s'installer à l'école chrétienne du Pile, un certain Alexandre Truffet, frère à barbette. Il fut chargé de la première des six classes de l'école. Il portait en religion le doux nom de «frère Célestin».

Les enfants de sa classe étaient naturellement les plus âgés. Le misérable se livrait sur eux — depuis combien de temps, on ne le sait pas encore — à des actes révoltants.

Des faits remontant à plus d'une année sont connus.

On connait aussi une jeune enfant que le lubrique personnage avait attiré dans le grenier de l'école. Pour faire quoi ?... Notre plume se refuse à le décrire !

Les révélations

On est certain que le satyre a exercé ses manœuvres sur plus de dix gamins de sa classe. Il y a quelque temps des bruits relatifs à ses actes ignobles avaient déjà couru, mais par des influences occultes, on parvint à faire taire les langues qui commençaient à se délier. Pourtant, il en était resté quelque chose et les enfants de la classe du frère Célestin mirent leurs parents au courant de ce qui se passait.

On comprend que cela ne se fit pas sans hésitations de leur part. Bref, cette semaine, l'affaire était connue dans tout le quartier et, naturellement, les supérieurs de l'école des frères l'apprirent aussi.

La fuite

Il fallait soustraire le coupable à l'action de la justice. C'est ce qu'on a réussi à faire Mercredi dernier l'ignoble personnage fit encore sa classe comme d'ordinaire afin de ne pas laisser planer aucun soupçon. Jeudi matin, d'après les renseignements que nous possédons, les premières plaintes furent déposées entre les mains du commissaire; on envoya immédiatement des agents de sûreté pour procéder à l'arrestation du satyre, mais on répondit que le frère Célestin « *était parti la veille, pour voir une sœur dangereusement malade* ».

Où demeure cette sœur demandèrent les agents ? On répondit qu'on ne connaissait pas l'endroit.

Croyant qu'on la trompait la police monta le guet toute la journée de jeudi. C'était peine perdue, l'oiseau était envolé.

Des voisins nous ont affirmé que le frère était parti en voiture mercredi soir, mais personne ne peut en dire davantage.

Certainement, les supérieurs du frère Célestin sont complices dans cette fuite. Et, ce qui le prouve d'une façon claire et nette, c'est que le lendemain un suppléant était déjà arrivé pour faire la classe en lieu et place du coupable.

Les victimes

Nous avons pu voir la mère d'un des enfants, qui nous a déclaré hier soir que sept écoliers avaient été appelés devant M. Squivée, commissaire de police, dans l'après-midi.

Nous ne savons pas les résultats de cette enquête, mais ils ne pourront en rien altérer les faits que nous avançons.

Le personnage qui depuis plus d'un an se livrait à des actes révoltants sur les enfants auxquels il devait apprendre la morale, est âgé de 30 ans. Il se nomme, nous l'avons dit, Alexandre Truffet et est originaire du Pas-de-Calais.

Espérons que la justice pourra parvenir à l'arrêter ?

Nous reviendrons demain sur cette importante affaire qui cause une vive émotion dans toute la ville.

UN DRAME DE FAMILLE
A ROUBAIX
Un jeune homme qui frappe son père de cinq coups de couteau

Dans le quartier du Pile, habite, rue de Leuze, impasse Delesalle, 155, le ménage des époux Mast

Le mari, nommé Edouard, âgé de 32 ans est né à Gand. C'est un ivrogne invétéré, qui continuellement bat sa femme et fait mauvais ménage.

La femme de Mast, plus âgée que lui, a déjà été mariée une première fois et a un fils de 19 ans, qui se nomme Louis Dubois. Il est ouvrier rattacheur.

Bien souvent, dans les querelles qui avaient lieu entre sa mère et son beau-père, Louis Dubois avait dû intervenir. Il existait de ce fait une haine entre les deux hommes. L'un ne voulant pas laisser battre sa mère, l'autre, voyant en Dubois un obstacle à son autorité bestiale,

Dans le quartier, Edouard Mast est blâmé par tout le monde. On le considère comme mauvais père, mauvais mari, ivrogne et querelleur.

Le Drame

Hier, dans la journée, Most se livra à la boisson. Dès la matinée, il était complètement ivre et faisait des scènes à sa femme qui, plusieurs fois, pour échapper à ses coups, fut obligée de s'enfuir avec son jeune enfant, qui n'a pas encore une année, sur ses bras.

A midi, le fils, Louis Dubois, qui rentrait de son travail, de la filature Cavrois, ou il était occupé, fut mis au courant par sa mère de ce qui s'était passé le matin.

Il décida de ne plus retourner travailler afin d'empêcher son beau-père de battre sa mère.

Toute l'après midi se passa en querelles. Edouard Mast qui allait de temps à autre au cabaret, en revenait chaque fois de plus en plus ivre.

Vers cinq heures 1/2 il rentra de nouveau en titubant et bientôt une nouvelle dispute éclata.

Elle devait tourner au tragique !...

A un certain moment, Mast saisissant un marteau qui se trouvait à sa portée voulut en frapper sa femme qui s'enfuit en poussant des cris déchirants.

Louis Dubois qui en ce moment mangeait une tartine — c'est du moins sa version — et qui coupait son pain avec un couteau de poche, s'élança au secours de sa mère.

Au moment ou son beau-père avait lancé son marteau, il s'élança sur lui et une lutte s'engagea entre les deux hommes.

Bientôt Edouard Mast, s'affaissa par terre, baigné dans son sang. Il avait reçu cinq blessures, deux à l'os frontal, une au